

Maniwaki le 26 janvier 2026

## AUTORISATION DE FERMETURE TEMPORAIRE DE CHEMINS

**BÉNÉFICIAIRE :** Club Rallye Maniwaki inc.  
Monsieur Joël Labrecque  
**ADRESSE :** 197, boulevard Desjardins  
Maniwaki, QC J9E 2C9

### AUTORISATION :

Vous êtes autorisé à fermer temporairement les chemins multi-usages suivants :

- À partir de l'intersection chemin Témis - Traverse lac-à-la-Tortue, jusqu'à la jonction Traverse lac-à-la-Tortue – Chemin Messines-Black Rollaway sur une distance de 29,1 km
- Entre les km 0 et 14,5 sur le chemin de l'aigle sur une distance de 14,5 km

Cette autorisation de fermeture n'est valide que sur les chemins mentionnés ci-dessus et seulement pour les périodes spécifiées dans la présente autorisation. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention, au préalable, des permis et des autorisations émanant d'organisations municipales ou d'autres ministères.

### OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE :

- a) Respecter en totalité les lois et règlements en vigueur sur le territoire, incluant la capacité portante des ponts utilisés sur le circuit;
- b) S'assurer que l'événement *Rallye Perce-Neige 2026*, demeure confiné au tracé indiqué à la présente autorisation (voir carte en annexe);
- c) Après la tenue de l'événement, effectuer, à ses frais et sous sa responsabilité, tous les travaux nécessaires à la remise en état des dits chemins utilisés et ce en conformité au *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF)* et à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire (LADTF)*. Les travaux doivent être réalisés dans un délai **de 10 jours ouvrables** après la tenue de l'événement.

### RÉVOCATION :

Le Ministère se réserve explicitement le droit de ne pas renouveler cette autorisation lors d'une prochaine demande, notamment si le bénéficiaire néglige d'accomplir une des obligations à la présente autorisation.

### DURÉE :

Cette autorisation de fermeture temporaire est en vigueur uniquement pour la journée du 7 février 2025

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Shawn Carpentier, Tech.f.**



Chef par interim  
Unité de gestion Haute-Gatineau et Cabonga